

PLAN LOCAL D'URBANISME

5h – Liste des bâtiments en zone agricole dont le changement de destination est autorisé

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	-	-	12/08/08
Modification Simplifiée n°4	12/11/20	-	25/02/21
Révision	28/09/16	23/11/23	05/12/24

Le Maire,
Alain CAPERET

Liste des bâtiments en zone Agricole (A) dont le changement de destination est autorisé

Article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme :

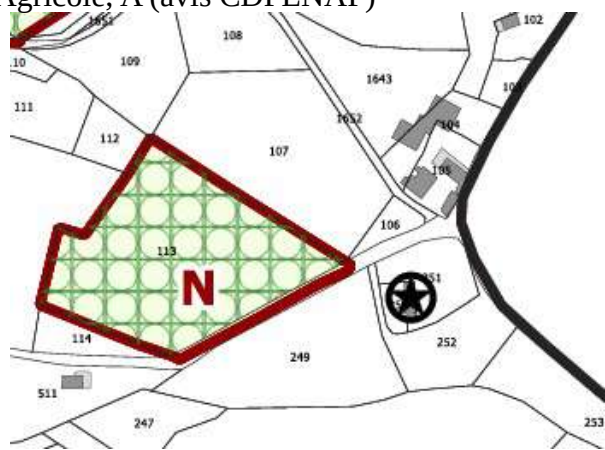
Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les bâtiments concernés par le PLU de Montaut sont identifiés sur le plan de zonage par une étoile entourée par un cercle.





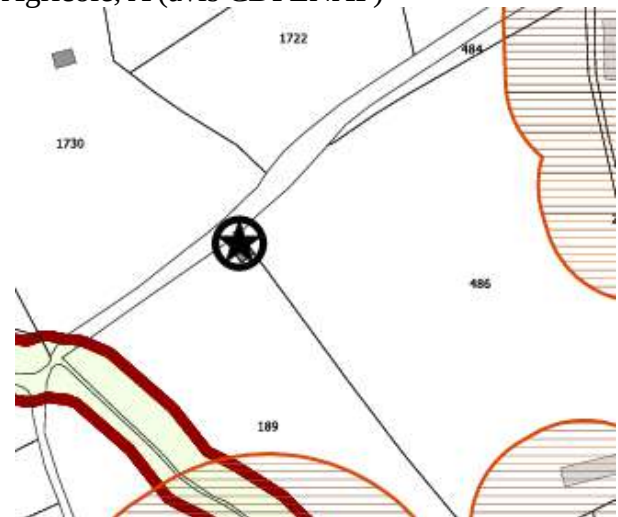
Nature du bâtiment	Ancienne grange
Cadastre	Section B n°250
Adresse	Piadere
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF) 
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Utilisation agricole	NON

Prescriptions relatives aux changement de destination

Projet d'occupation saisonnière (gîte) pour ne pas gêner l'activité agricole
Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle

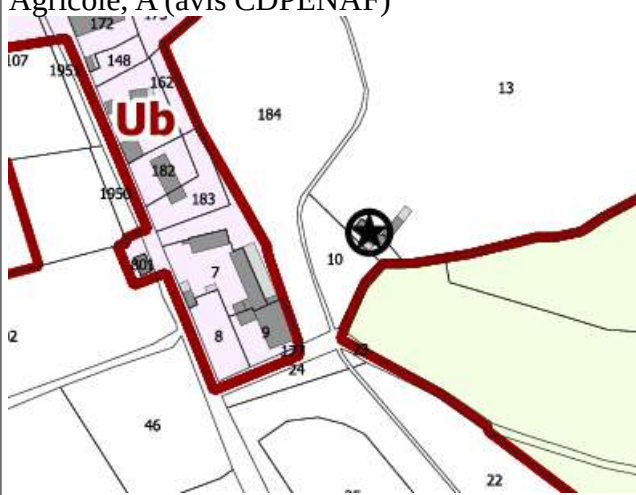


Nature du bâtiment	Ancienne grange
Cadastre	Section B n°190
Adresse	Hameau d'en bas
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)



Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Utilisation agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle



Nature du bâtiment	Ecurie - sellerie
Section cadastrale	Section D 11
Adresse	Laguerre
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF) 

Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Utilisation agricole	NON (chevaux loisirs)
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle